

Suppressions d'Emplois : 15^e vague Plus fort que le Covid !!!

Le Comité Technique Local « suppressions d'emplois » était convoqué le 25 janvier en 2^e instance suite à un boycott des Organisations Syndicales dont F.O.-DGFIP le 18 janvier 2022.

Sans surprise, nous assistons à la 15^e vague de suppressions d'emplois depuis la création de la DGFIP. Aucun remède n'a été trouvé pour enrayer ce phénomène ou, plutôt, il faut constater la volonté de nos gouvernants de détruire à petits feux les services publics.

En préambule, la Direction indique que 42 cas positifs au Covid sont recensés depuis le 1^{er} janvier 2022 (en comparaison des 40 sur toute l'année 2021).

Explications sans justifications

La Direction a essayé tant bien que mal d'apporter des explications sur les suppressions d'emplois sans toutefois pouvoir se justifier. On ressentait parfois l'embarras de la situation. Malgré tout, la Direction estime que la situation est « supportable » par les services : chacun se fera sa propre opinion !

Un logiciel déconnecté !

La Direction nous explique utiliser l'application informatique « MAGERFiP » pour le calcul

d'emplois par mission selon les prérogatives de la Direction Générale (DG).

F.O.-DGFIP est intervenu en dénonçant ce logiciel éloigné de la « vraie vie » des services utilisé à des fins de suppressions d'emplois et non à une bonne répartition des effectifs et de créations d'emplois.

Marne : 19 suppressions d'emplois

6C, 7B, 2A, 1IDIV CN et 3IDIV HC



Répartition des 19 suppressions d'emplois

- **contribution proportionnelle** : 14 emplois (4C, 7B, 2A et 1IDIV CN)
en clair, participation à l'effort de guerre
- **correctif « charges et enjeux »** : 3 emplois (1C, 1IDIV CN et 1IDIV HC)
charges de travail en fonction des missions

Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgifip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgifip-sd.fr/051/>

► **correctif « environnemental »** : 2 emplois (IDIV HC)

conditions d'exercice d'accueil en fonction de la situation socio-économique du département

► **correctif « réallocation de la vacance » (Nouveauté 2022)** : 0 emploi

Selon l'importance du taux de vacances d'emploi, la DG calcule un nombre d'emplois à supprimer.

Donc, si un département est en déficit d'agents, on va lui supprimer des emplois : qui peut expliquer le rapport avec les missions et les emplois s'y attachant ?

Vacances d'emplois

La Direction a mis l'accent sur les vacances d'emplois dans les services : on supprime un emploi sur lequel il n'y a pas d'agent. Ce qui implique que le service ne pourra plus être pourvu d'un agent supplémentaire à l'avenir : le service est donc pénalisé.

La volonté de la Direction a été d'épargner les services fragiles, restructurés ou en cours de restructurations.

GPEEC et A+

Il faut constater que les cadres A+ sont également impactés. La Direction nous explique mettre en place la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC).

Contrôle fiscal

► Double discours

F.O.-DGFIP ne peut que dénoncer un double discours. En façade, la DG met en avant la volonté de renforcer le contrôle de la fraude sous toutes ses formes mais en parallèle supprime des emplois (2A en BDV, 1C en PCRFP).

Autre info : la Direction n'a aucun projet de gouvernance des BDV par la DIRCOFI.

► PNCD

La mise en place du Pôle National du Contrôle à Distance (PNCD) se traduit par la 1ère suppression d'emploi au sein du PCRFP de Reims. Pour financer ce pôle, il est à craindre que les 2 PCRFP soient touchés dans les prochaines années.

À ce stade, la cellule CSP départemental n'est pas impactée.

SPF-E

La Direction a confirmé que ce service était « malade » : moins pour la partie « Enregistrement » que pour la partie « Publicité Foncière ».

F.O.-DGFIP laisse la Direction, seule juge. Nous ne partageons pas cette affirmation : tout le service est gravement malade et « l'Enregistrement » est la variable d'ajustement. **Quelle image renvoie la DGFIP aux usagers lorsqu'ils doivent attendre 2 à 3 mois un document** leur permettant de toucher une assurance-vie. Cette image qui est régulièrement mise en avant pour justifier des régressions du peu d'acquis qu'il nous reste : par exemple, une proposition de 2 ponts naturels sur 3 !!!



Paierie départementale

Ce service est à nouveau touché par 1 suppression d'emploi (1C) qui s'ajoute à une autre en 2021 (1B).

Bloc dépense : CGF/SFACT/Dépense

► Activité en baisse :

La Direction indique que certaines missions connaissent une baisse d'activités ou sont transférées dans d'autres Directions ce qui explique les 3 suppressions (1C et 2B)

► Bloc2 :

La mise en place d'un CGF « bloc2 » est à l'étude concernant les ministères de l'agriculture et de l'écologie (la DGFIP n'est pas seule décisionnaire puisque ces ministères peuvent intervenir dans le choix du département de rattachement).

SLR : transfert d'emplois

Suite à la « relocalisation » de services en province, le Service Liaison Rémunération (SLR) de la Direction va s'étoffer pour atteindre en 2024 un total de 33 agents. Actuellement, le SLR compte 10 emplois (4C, 5B et 1A).

Plusieurs vagues successives d'agents :

- au 01/09/2022 : 7 agents (2C, 4B et 1IDIV CN)

- au 01/09/2023 : 6 agents

- au 01/09/2024 : 10 agents

Ces emplois ne sont pas des créations mais des transferts.



**LA DGFIP DÉPECÉE,
SERVICE PUBLIC
ET AGENTS EN DANGER**

Points divers

Réorganisation du « courrier »

Selon la Direction, la volumétrie du courrier ne justifie plus l'emploi de 2 agents. Les 2 machines à affranchir vont être rassemblées sur un seul site à Tirllet.

Les tournées vont être également réduites. Pour les sites de Sézanne et Sainte Ménéhould, l'utilisation de la « sacoche » va être mise en place et le recours à des navettes ponctuelles est possible pour tous les sites.

La Direction ne proscrit pas qu'un agent en déplacement entre les différents sites puisse transporter du courrier sans « valeurs » (ex : Sézanne et Châlons) mais ne l'incite pas non plus.

F.O.-DGFIP a précisé que cette réorganisation était en partie la conséquence du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et, donc, la Direction doit assumer ces choix.

	Tournées site DGFIP
Lundi	Épernay / Reims / Fismes
Mercredi	Vitry le François
Jeudi	Reims / Épernay

Hôpitaux et GHT

Pour le moment, la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) regroupant les hôpitaux d'Épernay, de Châlons et de Reims n'est pas à l'ordre du jour. Les préoccupations actuelles se portent sur la crise sanitaire.

Toutefois, il faut préciser que Châlons voudrait conserver son autonomie. En revanche, un rapprochement entre Épernay et Reims est envisageable. Dans les faits, il existe déjà.

Sézanne : modifications des horaires

Obligation d'ouverture de 16 heures (communes de moins de 10000 habitants).

En concertation avec les agents, une modification des plages horaires a été validée.

Caisse de Reims

La caisse de Reims (TPE) rencontre de grosses difficultés suite à un problème d'entretien de la ligne téléphonique. La Direction est toujours en attente de matériel du fournisseur pour effectuer les travaux.

Télétravail

A partir du 2 février, le télétravail ne sera plus « obligatoire ». Toutefois, la Direction est consciente qu'un retour massif dans les services n'est pas d'actualité. Elle recommande aux agents de continuer à télétravailler et de maintenir les gestes barrières. Elle indique qu'elle sera attentive au respect du port du masque des agents et des usagers dans les accueils.

A compter du 2 février, et suite au message du Directeur Général du 24 janvier, l'agent doit solliciter son chef de service pour continuer le télétravail et demander le télétravail « pérenne » s'il ne l'était pas déjà auparavant.

TOIP

La TOIP (Telephony Over Internet Protocol), téléphonie via internet, est cours de déploiement jusqu'en 2024 :

- ▶ 2021 : Vitry le François, Direction et Sézanne
- ▶ 2022 : Épernay, Fismes, Sainte Ménéhould et Châlons « Chanzy » (future implantation d'un Centre de contact SIE)
- ▶ 2022 ou 2023 : Tirllet
- ▶ 2023 : Reims



Evolution des suppressions d'emplois depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
DDFiP51	28	28	17	16	24	20	26	23	25	31	19	25	19	301
DGFiP	2565	2667	2438	2023	1988	2000	2130	1630	1600	2130	1500	1800	1506	25977

Service	Emplois	Type de « suppression »
Trés Hôpital Châlons	-1 B	proportionnelle
Paierie Départementale	-1 C	proportionnelle
SIE Épernay	-1 B	proportionnelle
SIE Antenne Châlons	-1 IDIV HC	environnemental
SIE Reims	-1 B	Prélèvement centre de contact
Antenne SIP Epernay	-1 A	<i>transfert d'emploi vers Trés Mun Epernay</i>
Antenne SIP Epernay	-1 B	<i>transfert d'emploi vers SIP Châlons</i>
SIP Reims	-1 C	proportionnelle
SIP Châlons	-1 C	proportionnelle
SIP Antenne Sézanne	-1 IDIV HC	environnemental
PCRP Reims	-1 C	charges et enjeux
BDV Épernay	-1 A	proportionnelle
BDV Reims	-1 A	proportionnelle
Direction PRAE	-1 B, -1 IDIV HC	-1 B proportionnelle et -1 IDIV HC charges et enjeux
Direction Dépense	-1 C, -2 B	proportionnelle
Direction DCER	-1 B	proportionnelle
Direction EDR	-1 B	proportionnelle
Direction DODE	-1 C	proportionnelle
Direction MDRA	-1 IDIV CN	charges et enjeux

Service	Transferts suite fermetures et restructurations (NRP)	
Trés Sermaize	-1 C et - 1 B vers Trés Vitry le François	-1 IDIV CN vers Direction (CDL)
Trés Hermonville	-1 C et - 1 B vers SGC Fismes	-1 IDIV CN vers SIE Épernay
Trés Reims Municipale	-1 A vers SGC Fismes	
Direction MDRA	- IP vers Direction PRAE	
Direction RH	- 1 A vers SIE Épernay	

**Un bulletin inFO51 « spécial effectifs et emplois » dans la Marne sera bientôt disponible sur le site local de FO51
(détail des emplois par service)**